



Documentation — Règles de classement bibliographique de l'ISO

(Règles standards internationales de classement bibliographique) — Concrétisation des principes de classement bibliographique par des règles modèles

Documentation — ISO bibliographic filing rules (International Standard Bibliographic Filing Rules) — Exemplification of bibliographic filing principles in a model set of rules

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

La tâche principale des comités techniques de l'ISO est d'élaborer les Normes internationales. Exceptionnellement, un comité technique peut proposer la publication d'un rapport technique de l'un des types suivants:

- type 1: lorsque, en dépit de maints efforts au sein d'un comité technique, l'accord requis ne peut être réalisé en faveur de la publication d'une Norme internationale;
- type 2: lorsque le sujet en question est encore en cours de développement technique et requiert une plus grande expérience;
- type 3: lorsqu'un comité technique a réuni des données de nature différente de celles qui sont normalement publiées comme Normes internationales (ceci pouvant comprendre des informations sur l'état de la technique, par exemple).

La publication des rapports techniques dépend directement de l'acceptation du Conseil de l'ISO. Les rapports techniques des types 1 et 2 font l'objet d'un nouvel examen trois ans au plus tard après leur publication afin de décider éventuellement de leur transformation en Normes internationales. Les rapports techniques du type 3 ne doivent pas nécessairement être révisés avant que les données fournies ne soient plus jugées valables ou utiles.

L'ISO/TR 8393 est un rapport technique du type 2 et a été élaboré par le comité technique ISO/TC 46, *Documentation*.

Les raisons justifiant la décision de publier le présent document sous forme de rapport technique du type 2 sont exposées dans l'introduction.

CDU 025.329

Réf. n° ISO/TR 8393-1985 (F)

Descripteurs: documentation, classement, bibliographie, notice bibliographique, règlement.

© Organisation internationale de normalisation, 1985 ●

Imprimé en Suisse

Prix basé sur 26 pages

Sommaire

	Page
0 Introduction	2
1 Objet et domaine d'application	2
2 Références	3
3 Définitions	3
4 Principes régissant la présentation de l'information de classement	6
5 Principes de construction des séquences de classement	6
6 Règles de classement	26

0 Introduction

La question du classement bibliographique a été étudiée par l'ISO/TC 46, *Documentation* au moins depuis 1967 et a été attribuée au sous-comité 4 de l'ISO/TC 46 en 1971. Le groupe de travail 3 tenta à plusieurs reprises de résoudre ce problème difficile.

En 1980, le groupe de travail 3 soumit deux documents à l'ISO/TC 46, l'un sur les principes de classement bibliographique qui sont le fondement des règles de classement, et l'autre sur les règles de classement bibliographique.

Le premier devint finalement la Norme internationale ISO 7154, le deuxième fut mis au vote plus tard, en novembre 1981, comme ISO/DP 7154/2. Bien que l'ISO/DP 7154/2 ait reçu un appui substantiel l'ISO/TC 46 tenant compte que le sujet en question est encore en cours de développement (parce que quelques comités membres sont, à présent, en train de définir leurs règles de classement) décida, de publier les règles de classement bibliographique de l'ISO d'abord comme un rapport technique du type 2.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b97b875d-b82b-45a1-bb4a-ca89451a4343/iso-tr-8393-1985>

1 Objet et domaine d'application

Le présent Rapport technique peut être utilisé comme modèle pour la définition des règles nationales de classement bibliographique et comme lignes directrices lors d'une révision future des règles nationales de classement bibliographique déjà existantes pour les catalogues alphabétiques, de matières, et les catalogues dictionnaires. Il est en outre destiné à l'usage des organismes internationaux et à servir dans les bases de données et les bibliographies.

Un des buts du présent Rapport technique étant d'arriver à rendre le classement bibliographique plus uniforme à l'échelle internationale et donc de justifier l'élaboration d'une Norme internationale de règles de classement bibliographique.

Les Règles de classement bibliographique (International Standard Bibliographic Filing Rules, ISBFR) sont une mise en application de l'ISO 7154, tenant compte des usages d'un bon nombre de règles nationales de classement bibliographique. Toutefois, elles doivent éviter essentiellement une trop grande complexité vu que des personnes de compétence et de milieux très différents pourront les utiliser. Par suite de la simplicité relative des Règles de classement bibliographique de l'ISO, il est possible que des entrées apparentées soient séparées. Cette anomalie peut se manifester particulièrement à cause du rejet des arrangements canonique et systématique (par exemple pour les titres collectifs et les subdivisions de sujets) par les règles de classement bibliographique de l'ISO. De même, puisque ces règles de classement évitent de faire des nombreuses distinctions qui les rendraient complexes, il est admis que des ouvrages puissent se classer de façon non ordonnée, alors que par des distinctions plus précises un ordre de priorité déterminé aurait pu être établi.

L'ISO 7154 prévoit des hiérarchies de classement de trois, quatre et cinq niveaux. Le présent Rapport technique adopte les principes de l'ISO 7154 qui s'appliquent à une hiérarchie de quatre niveaux comprenant (par ordre d'importance décroissante)

- la notice de classement;
- la zone de classement;
- la section de classement;
- le caractère de classement.

2 Références

ISO 6630, *Documentation — Jeu de caractères de contrôle bibliographique*.¹⁾

ISO 7154, *Documentation — Principes de classement bibliographique*.

3 Définitions

Dans le cadre du présent Rapport technique, les définitions suivantes sont applicables.

NOTE — Un terme imprimé en italique dans une définition a le sens donné dans une autre définition.

3.1 ordre alphabétique: *Critère de classement des lettres* dans l'ordre d'un alphabet.

3.2 code de classement: *Caractères de classement* destinés à produire un *ordre systématique* ou un *ordre canonique* et à identifier les *distinctions* par catégories ou *par genres*.

NOTE — Bien que ces codes soient habituellement implicites dans le classement manuel, ils doivent être insérés dans la chaîne de caractères de classement lors de la construction d'un indicatif de tri par ordinateur.

3.3 notice bibliographique: Ensemble d'éléments bibliographiques traités comme une entité et présentés dans un catalogue ou une bibliographie conformément aux stipulations des règles de catalogage.

Exemples:

notices principales

notices secondaires

renvois

notices-matières

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/TR 8393:1985](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b97b875d-b82b-45a1-bb4a-ca89451a4343/iso-tr-8393-1985)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b97b875d-b82b-45a1-bb4a-ca89451a4343/iso-tr-8393-1985>

3.4 ordre canonique: *Critère de classement* qui dérive d'une convention associée au genre de documents que décrivent les *notices bibliographiques*, et qui précise dans quel ordre doivent être classées ces notices.

NOTE — Le présent Rapport technique rejette l'arrangement canonique.

3.5 caractère: Signe graphique qui, pour les besoins du classement, est converti en un ou plusieurs *caractères de classement*, ou qui fait partie d'un *caractère de classement*, ou dont on ne tient pas compte dans le classement.

Exemples:

Caractère(s)	Caractère(s) de classement	Explications:
a	a	Un caractère converti en un caractère de classement
β	ss	Un caractère converti en deux caractères de classement (classement du double s allemand)
?		Un caractère dont on ne tient pas compte dans le classement (classement du signe non alphanumérique qu'est le point d'interrogation)
9	9	Un caractère converti en un caractère de classement
10	10	Deux caractères faisant chacun partie du caractère de classement « nombre 10 » (c'est-à-dire qu'un nombre est un caractère de classement)

1) Actuellement au stade de projet.

3.6 ordre systématique: *Critère de classement* qui détermine l'ordre de priorité conformément aux principes relatifs au document que décrit la *notice bibliographique*.

NOTE — Le présent Rapport technique rejette l'arrangement systématique.

3.7 zone de classement: *Unité de classement* du deuxième *niveau de classement* immédiatement subordonnée à la *notice de classement*. Cette unité contient une partie indépendante de l'information entière de classement. Les zones de classement se distinguent par le genre auquel elles appartiennent, chaque genre ayant une *valeur de classement* particulière.

Exemples:

Le nom d'une personne, celui d'une collectivité, le titre et la date de publication sont des zones de classement de genres différents.

3.8 caractère de classement: *Unité de classement* du *niveau de classement* le plus bas; elle ne peut donc être subdivisée.

NOTE — Les caractères de classement se distinguent par le genre auquel ils appartiennent, chaque genre ayant une *valeur de classement* particulière.

Exemples:

Les lettres, les nombres écrits en chiffres, les signes non alphanumériques et les signaux servant à identifier les distinctions par genres sont tous des caractères de classement de différentes sortes.

3.9 critère de classement: Principe régissant l'établissement de l'ordre de priorité des *unités de classement*.

NOTE — Les critères de classement suivants s'appliquent aux notices bibliographiques: alphabétique, numérique, arrangements selon la distinction par genre et un ordre déterminé pour les signes non alphanumériques.

3.10 notice de classement: *Unité de classement* du premier et plus haut *niveau de classement*. Elle contient toute l'information nécessaire au classement d'une *notice bibliographique* dans une séquence classée.

NOTE — Les notices de classement se distinguent par le genre auquel elles appartiennent, chaque genre ayant une *valeur de classement* particulière.

Exemples:

Une notice principale, un renvoi et une notice-matière sont des notices de classement de genres différents.

3.11 hiérarchie de classement: Arrangement des *unités de classement* conformément au principe de subordination suivant lequel sont déterminés les *niveaux de classement* attribués aux *unités de classement*.

NOTE — Les *unités de classement* des différents niveaux de la hiérarchie étant désignés par des noms spécifiques.

Exemples:

Dans la hiérarchie de classement à quatre niveaux prévue par le présent Rapport technique, les noms des unités de classement des quatre niveaux sont, par ordre d'importance décroissante: la notice, la zone, la section et le caractère de classement.

3.12 niveau de classement: Position relative d'une *unité de classement* dans une *hiérarchie de classement*.

3.13 qualificatif de classement: Information supplémentaire de classement accompagnant certaines *unités de classement* et servant à distinguer celles qui, autrement, seraient identiques.

NOTE — Dans le présent Rapport technique, des qualificatifs de classement peuvent être ajoutés aux zones et aux sections de classement afin de distinguer les unités de ces niveaux de classement qui sans qualificatif seraient identiques.

3.14 section de classement: *Unité de classement* du troisième niveau.

NOTE — Elle est subordonnée à la *zone de classement* et en contient une partie spécifiée.

Exemples:

Le nom de famille et les prénoms, comme parties du nom d'une personne, sont les deux sections de classement de la zone de classement du nom de personne.

3.15 séquence de classement: Succession dans un ordre déterminé des *unités de classement* au-dessous du plus haut *niveau de classement* comme parties constituantes de la *notice de classement*.

3.16 signal de classement: Indicatif qui identifie, distingue et/ou délimite les différentes *unités de classement* dans l'information entière de classement.

Exemples:

Les indicatifs suivants peuvent tous servir de signaux de classement:

- les positions visualisées ou imprimées ou la forme typographique, par exemple la vedette;
- la ponctuation significative, par exemple la virgule après le nom de famille, indiquant la fin d'une section de classement;
- les signes, par exemple ceux qui identifient les unités de non-classement;
- les expressions, par exemple qui identifient un type particulier de renvoi.

3.17 unité de classement: Entité déterminée, pour les besoins du classement, et qui fait partie d'une *hiérarchie de classement*. Les unités de classement des différents niveaux de la hiérarchie se distinguent par des noms spécifiques.

Exemples:

La zone de classement est le nom de l'unité de classement du deuxième niveau; le caractère de classement est le nom de l'unité du niveau le plus bas.

3.18 valeur de classement: Position relative d'une *unité de classement* dans un ordre de propriété à un *critère de classement* défini.

3.19 mot de classement: Dans une *hiérarchie de classement* à cinq niveaux, le mot est l'*unité de classement* du pénultième ou quatrième niveau, placée entre le *caractère* et la *section de classement*. Ce *niveau de classement* ne s'applique pas au présent Rapport technique.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b97b875d-b82b-45a1-bb4a-ca89451a4343/iso-tr-8393-1985>

3.20 vedette: Terme qui tire son origine de sa position en tête de la *notice bibliographique* imprimée ou visualisée, et qui est parfois utilisé comme équivalent de la première zone d'une *notice de classement*.

3.21 lettre: *Caractère de classement*, dont le *critère de classement* est l'*ordre alphabétique*.

3.22 signe non alphanumérique: *Caractère de classement*, dont le *critère de classement* n'est ni alphabétique ni numérique. Dans le présent Rapport technique les signes non alphanumériques, à l'exception de l'espace, ne comptent pas pour le classement.

NOTE — Les signes non alphanumériques peuvent aussi servir de ponctuation significative.

3.23 unité de non-classement: Unité à l'intérieur d'une *unité de classement* de la *notice bibliographique*, qui ne compte pas pour le classement.

Exemples:

- l'article initial d'un titre;
- les désignations de fonction;
- les signes non alphanumériques (à l'exception de l'espace).

3.24 nombre: *Caractère de classement*, dont le *critère de classement* est la signification numérique (s'applique seulement aux nombres écrits en chiffres).

3.25 chiffre: Symbole utilisé pour représenter un *nombre*.

3.26 ordre numérique: *Critère de classement* pour les nombres correspondant à la valeur numérique.

3.27 qualificatif: Information supplémentaire accompagnant une *unité de classement* et qui peut ou non constituer une information de classement. Voir aussi 3.13 *qualificatif de classement*.

3.28 ponctuation significative: *Signes non alphanumériques* dans les données bibliographiques et qui ne font pas partie en soi de l'information de classement, mais qui servent de *signaux de classement* délimitant les *unités de classement*.

Exemple:

La virgule après le nom de famille est une ponctuation significative délimitant la section de classement du nom de famille à l'intérieur de la zone de classement du nom de personne.

3.29 distinction par genre: *Critère de classement* selon lequel l'ordre de priorité est déterminé par le genre d'*unité de classement*.

Exemple:

Selon la distinction par genre de notice de classement dans le présent Rapport technique, une notice principale avec la vedette «Shakespeare, William» se classe avant une notice-matière avec la vedette «Shakespeare, William».

4 Principes régissant la présentation de l'information de classement

4.1 Complétude

L'information entière de classement, qui détermine la position d'un ensemble de données bibliographiques dans un catalogue ou une bibliographie, doit figurer, si ce n'est pas explicite, dans la notice bibliographique.

4.2 Distinction

Les unités particulières de classement, qui sont les composants de l'information entière de classement, doivent être évidentes par leur position dans la notice bibliographique ou par d'autres signaux de classement.

4.3 Ordre de classement

L'ordre dans lequel les unités particulières de classement sont disposées pour former la séquence de classement qui constitue l'information entière de classement, doit être évident dans la notice bibliographique.

NOTE — Il n'est pas nécessaire que l'ordre des unités de classement soit identique à celui des éléments bibliographiques figurant dans la notice bibliographique ni de considérer tous les éléments de la notice bibliographique pour le classement.

4.4 Critères de classement

Les critères de classement des unités particulières doivent être explicites.

4.5 Forme

Les unités de classement doivent être classées dans la forme sous laquelle elles se présentent dans la notice bibliographique. Si l'information classée ne correspond pas à l'information imprimée ou visualisée, les utilisateurs doivent être avertis des dérogations à ce principe par des directives générales, des renvois ou par une explication précise des données classées.

5 Principes de construction des séquences de classement

5.1 Séquence de classement

L'ensemble de l'information de classement d'une notice bibliographique se compose d'une séquence classée d'unités de classement appartenant à différents niveaux hiérarchiques.

5.2 Hiérarchie de classement

Le nombre de niveaux de classement est de quatre. On distingue les unités de classement suivantes (par ordre décroissant, de la plus élevée à la plus basse) :

- notice de classement
- zone de classement
- section de classement
- caractère de classement

5.3 Notice de classement

5.3.1 Genres de notices

On distingue les genres de notices qui suivent :

a) Renvois généraux

Les renvois généraux sont des renvois qui s'appliquent à plus d'une notice. Un renvoi général tient lieu d'un groupe ou d'une catégorie de plusieurs renvois d'exclusion ou d'orientation analogues et réduit par cela le besoin de beaucoup de renvois particuliers de classement.

Exemples :

Mac...

voir aussi

Mc...

Aktiebolaget...

Les noms de collectivités commençant par ce mot sont entrés au mot qui suit dans le nom

Explications :

Première zone de classement

Signal de classement

Deuxième zone de classement

Première zone de classement

Ne constitue pas une zone de classement

- b) Renvois d'exclusion.
- c) Renvois d'orientation
- d) Renvois particuliers.
- e) Notices principales.
- f) Notices secondaires.
- g) Notices-matières pour les œuvres particulières.
- h) Notices-matières pour noms de personnes et de collectivités (y compris les noms géographiques).
- j) Renvois justificatifs généraux pour sujets en général.
- k) Renvois *voir* pour sujets en général.
- m) Renvois *voir aussi* pour sujets en général.
- n) Renvois justificatifs particuliers pour sujets en général.
- p) Notices-matières pour sujets en général (autres que pour noms de personnes ou de collectivités ou pour titres d'ouvrages).

5.3.2 Composition des notices de classement

Les notices de classement se composent d'une ou de plusieurs zones de classement.

5.3.2.1 Renvois généraux

Les renvois généraux comportent une ou deux zones de classement.

La première zone de classement contient l'information de laquelle elle provient.

La deuxième zone de classement contient l'information à laquelle on renvoie.

S'il n'y a pas d'information précise à laquelle on renvoie, mais plutôt une brève explication d'une règle de classement ou de catalogage, cette explication n'est pas considérée comme zone de classement.

NOTE — Voir les exemples en 5.3.1 a).

5.3.2.2 Renvois d'exclusion.

Deux zones de classement, voir 5.3.2.1.

NOTE — Le mot « *voir* » n'est pas une zone de classement, mais plutôt un signal de classement.

5.3.2.3 Renvois d'orientation.

Deux zones de classement, voir 5.3.2.1.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

5.3.2.4 Renvois particuliers

Une ou deux zones de classement, voir 5.3.2.1.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b97b875d-b82b-45a1-bb4a-ca89451a4343/iso-tr-8393-1985>

5.3.2.5 Notices principales

Le nombre de zones de classement varie selon le contexte bibliographique.

Première zone de classement:

- a) le nom d'une personne, ou
- b) le nom d'une collectivité, ou
- c) le titre

NOTE — Le titre peut être ou vedettes-titre ou le titre propre.

Deuxième zone de classement:

quand la première zone de classement est a) ou b):

le titre;

quand cette zone est c):

la date de publication, diffusion, fabrication, etc., classée dans l'ordre chronologique.

NOTE — Les notices sans date se classent avant les notices avec date, mais dont la première zone est identique.

Troisième zone de classement:

quand la première zone de classement est a) ou b):

la date de publication, diffusion, fabrication, etc., classée dans l'ordre chronologique;

quand cette zone est c):

le lieu de publication, diffusion, fabrication, etc.

NOTE — S'il est nécessaire de distinguer davantage, on peut le faire en classant selon l'éditeur et la mention d'édition.

Quatrième zone de classement:

quand la première zone de classement est a) ou b):

le lieu de publication, diffusion, fabrication, etc.;

quand cette zone est c):

le numéro du volume.

NOTES

1 En cas d'ouvrages en plusieurs volumes il est peut-être préférable de classer par la date de publication du volume individuel que par celle de tout l'ouvrage. Dans ce cas la séquence de zones de classement est: lieu de publication, diffusion, fabrication, etc.; mention de volume; la date de publication, diffusion, fabrication, etc.

2 Si la mention de volume comporte un numéro ou d'autres désignations, le classement se fait d'après le numéro ou d'autres désignations.

STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/TR 8393:1985

Cinquième zone de classement: <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b97b875d-b82b-45a1-bb4a-ca89451a4343/iso-tr-8393-1985>

ce cas peut se présenter seulement quand la première zone de classement est a) ou b):

le numéro du volume.

<i>Exemples:</i>	<i>Séquence des zones de classement:</i>	<i>Explications:</i>
Dickens, Charles The battle of life. — London, 1846.	1) Dickens ... 2) battle ... 3) 1846 4) London	L'article initial et l'espace suivant ne comptent pas dans le classement
Dickens, Charles [David Copperfield] The personal history of David Copperfield. — London, 1921.	1) Dickens ... 2) David ... 3) 1921 4) London	Classement d'après le titre uniforme qui constitue une section de classement sans qualificatif de classement.
Dickens, Charles David Copperfield. — London, 1939.	1) Dickens ... 2) David ... 3) 1939 4) London	Titre propre qui se classe avec le titre uniforme; une section de classement, aucun qualificatif de classement

Dickens, Charles [Œuvres] The works of Charles Dickens / ed. by Richard Garnet. — London, 1900-1908. Vol. 1: Poems. — 1900	1) Dickens ... 2) Œuvres 3) 1900 4) London 5) 1 <i>ou</i> 1) Dickens ... 2) Œuvres 3) London 4) 1 5) 1900	Aucune distinction par catégorie de titre; les titres de regroupement se classent donc dans un seul groupe avec les autres catégories de titre par l'ordre alphabétique (pas par l'ordre systématique)
---	---	--

5.3.2.6 Notices secondaires.

Le nombre de zones de classement varie.

5.3.2.6.1 Notices secondaires pour coauteurs, responsabilités multiples et diverses de personnes ou de collectivités

Première zone de classement:

nom de la personne ou de la collectivité auquel est faite la notice secondaire.

Deuxième zone de classement:

titre de la notice principale.

Troisième zone de classement:

date de publication, diffusion, fabrication, etc.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b97b875d-b82b-45a1-bb4a-ca89451a4343/iso-tr-8393-1985>

Quatrième zone de classement:

lieu de publication, diffusion, fabrication, etc.

Cinquième zone de classement:

mention de volume (s'il y a lieu).

<i>Exemple:</i>	<i>Séquence des zones de classement:</i>	<i>Explications:</i>
Say, is this the U.S.A. / Erskine Caldwell and Margaret Bourke-White. —	Notice principale: 1) Caldwell ... 2) Say ... Notice secondaire: 1) White ... 2) Say ...	Texte par Caldwell, photographies par Bourke-White Notice principale à Caldwell; notice secondaire à White, Margaret Bourke. ///. La désignation de fonction « III. » ne compte pas pour le classement.

5.3.2.6.2 Notices secondaires pour autres personnes et collectivités ayant collaboré à un ouvrage.

Première zone de classement:

nom de la personne ou de la collectivité auquel est faite la notice secondaire.

De la deuxième à la sixième zone de classement :

de la première à la cinquième zone de classement de la notice principale comme il convient.

<i>Exemple :</i>	<i>Séquence des zones de classement :</i>	<i>Explication :</i>
Garnet, Richard <i>Ed.</i>	1) Garnet ...	La désignation de fonction «Ed.» ne compte pas pour le classement
Dickens, Charles	2) Dickens ...	
[Œuvres]	3) Œuvres	
The works of Charles	4) 1900	
Dickens / ed. by	5) London	
Richard Garnet. —	6) 1	
London, 1900-1908.		
Vol. 1: Poems. —		
1900.		

5.3.2.6.3 Notices secondaires nom-titre et renvois nom-titre

Première zone de classement :

nom de la personne ou de la collectivité auquel est faite la notice secondaire.

Deuxième zone de classement :

titre faisant partie de la notice secondaire ou du renvoi nom-titre.

Troisième et quatrième zones de classement des notices secondaires nom-titre :

troisième, quatrième et cinquième zones de classement de la notice principale, cas a) et b).

<i>Exemples :</i>	<i>Séquence des zones de classement :</i>	<i>Explications :</i>
Hertle, Gisela		
Nahua-Dialekte ...		
Marschall, Wolfgang	1) Marschall ...	Notice principale pour l'ouvrage
Beiträge zur Ethnographie	2) Beiträge ...	
der Sierra-Totonaken /	3) 1972	
von W. Marschall. Nahua-	4) Wiesbaden	
Dialekte in Puebla-		Notice secondaire nom-titre
Tlaxcala / von	1) Hertle ...	Auteur
Gisela Hertle. —	2) Nahua ...	Titre qui fait partie de la notice secondaire nom-titre
Wiesbaden, 1972.	3) 1972	Troisième et quatrième zones de classement de la notice principale
	4) Wiesbaden	

NOTE — Les troisième et quatrième zones de classement des renvois nom-titre sont différentes.

Troisième zone de classement :

- a) nom de la personne ou de la collectivité auquel est fait le renvoi ;
- b) s'il n'y a ni personne, ni collectivité : le titre de la notice principale auquel le renvoi est fait.

Quatrième zone de classement :

- a) titre de l'ouvrage auquel le renvoi est fait, ou
- b) date de publication, diffusion, fabrication, etc., de l'ouvrage auquel le renvoi est fait (s'il y a lieu).

<i>Exemples :</i>	<i>Séquence des zones de classement :</i>	<i>Explications :</i>
Hertle, Gisela	1) Hertle ...	Nom de la personne sous lequel la notice principale est faite. Titre qui constitue la deuxième zone de classement de la notice principale ; le renvoi est fait à l'ouvrage mentionné dans la notice principale
Nahua-Dialekte in	2) Nahua ...	
Puebla-Tlaxcala		
voir Marschall, Wolfgang	3) Marschall ...	
Beiträge zur Ethno-	4) Beiträge ...	
graphie der		
Sierra-Totonaken		